

République Française
Département Sarthe
Commune de Cherré

ARRETE N° 2018-11

ARRÊTÉ MUNICIPAL INTERDISANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de Cherré,

Vu les articles L.2212-1 et suivants les articles du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'interdire l'utilisation du terrain de sport suite aux intempéries de ces derniers jours,

Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des entraînements et des matchs sur le terrain de football,

Considérant que le terrain est impraticable en raison des conditions météorologiques,

ARRÊTE

Article 1

Les matchs et les entraînements de football seront interdits sur le terrain de football du mardi 06 au dimanche 18 février 2018 inclus.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 3

- Monsieur Pascal COTTEREAU, responsable des services techniques
- Monsieur Olivier HEMMONET, responsable de la Police Municipale
- Monsieur Pascal LANGE, président de l'association Espoirs Sportif de Cherré

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherré, le 06 février 2018
Michel LANDAIS,
Maire de Cherré

